



COMMUNE DE CABRIES
CONSEIL MUNICIPAL DU 26 JANVIER 2021

COMPTE-RENDU DE LA SEANCE

Présents à l'appel (22) : Mme Amapola VENTRON – M. Robert ABELA – M. Christian TANTI – Mme Charlotte CAORS – M. Serge LEBOURGEOIS – Mme Sylvie CENCI-MACH – M. Isaac HASSINE – Mme Laurence BEGEY – M. Daniel SAMANNI-MESTRE – Mme Florence DANIEL-SAMUELWEIS – Mme Marianne VAN DEN PLAS – Mme Marie-Christine BONAVENT – M. Éric MOUTON-CARTAZ – Mme Sylvie SOUCHON – M. Pierre CAVATORTO – M. Bruno AURIBEAU – M. Frédéric VARTANIAN – M. Marc RADIGALES – M. Hervé FABRE-AUBRESPY – Mme Samira FAVRE-KANDOUSSI – Mme Véronique BOURCET – M. Michel DORLET

Avaient donné pouvoir (3) : M. Lionel PIEROTTI à M. Robert ABELA – M. Frédéric MORLOT à M. Marc RADIGALES – Mme Patricia LAZZARO à Mme Samira FAVRE-KANDOUSSI

Absents (4) : Mme Danielle CAUHAPE – Mme Virginie HOANG – Mme Nathalie LLUELLES – M. Mehdi MEDJATI

Arrivées en cours de séance :

- Mme Nathalie LLUELLES (arrivée à 17h50)
- Mme Virginie HOANG (arrivée à 17h52)
- M. Mehdi MEDJATI (arrivé à 18h40)
- Mme Danielle CAUHAPE (arrivée à 18h47)

Sorties en cours de séance :

- M. Hervé FABRE-AUBRESPY (à 18h30) : pouvoir à M. Michel DORLET

Secrétaire de séance : Mme Charlotte CAORS

Mme CAORS procède à l'appel et le quorum est constaté.

PROCES-VERBAL DE LA SEANCE DU 17 DECEMBRE 2020 :

Le procès-verbal de la séance du 17 décembre 2020 est approuvé à l'unanimité.

DELIBERATION 1 : COMMISSIONS MUNICIPALES PERMANENTES – COMPOSITION DE LA COMMISSION D'APPEL D'OFFRE ADHOC POUR LES MARCHÉS À PROCÉDURE ADAPTÉE (MAPA)

Après avoir rappelé la création de cette commission par délibération du 17 décembre 2020, désigné Mme Charlotte CAORS et M. Pierre CAVATORTO comme assesseurs, et après dépouillement du premier tour de l'élection à bulletin secret, au scrutin de liste à la proportionnelle au plus fort reste, des cinq membres titulaires et cinq membres suppléants pour siéger à la CAO, Mme le Maire constate les résultats suivants :

- Nombre de bulletins déposés dans l'urne : 27 (vingt-sept)
- Bulletins blancs ou nuls : 0 (zéro)
- Suffrages exprimés : 27 (vingt-sept)
- Quotient électoral : 5,4
- Nombres de voix obtenues par la liste « Un nouveau Souffle pour Cabriès-Calas » : 19 (dix-neuf)
- Nombres de voix obtenues par la liste « Unis pour Cabriès-Calas » : 4 (quatre)
- Nombres de voix obtenues par la liste « Ensemble Cabriès-Calas Plus Fort » : 4 (quatre)
 - Nombres de sièges attribués au quotient à la liste « Un nouveau Souffle pour Cabriès-Calas » : 3 (trois)
 - Nombres de sièges attribués au quotient à la liste « Unis pour Cabriès-Calas » : 0 (zéro)
 - Nombres de sièges attribués au quotient à la liste « Hervé FABRE-AUBRESPY » : 0 (zéro)
 - Attribution du 4^{ème} siège, au plus fort reste, à la liste : « Unis pour Cabriès-Calas »
 - Attribution du 5^{ème} siège, au plus fort reste, à la liste : « Ensemble Cabriès-Calas Plus Fort »

COMMISSION D'APPEL D'OFFRE AD HOC POUR LES MARCHES A PROCEDURE ADAPTEE (5 + 2)		
1	Membre représentant du groupe majoritaire	Titulaire : Virginie HOANG Suppléant : Danielle CAUHAPE
2	Membre représentant du groupe majoritaire	Titulaire : Sylvie SOUCHON Suppléant : Sylvie CENCI-MACH
3	Membre représentant du groupe majoritaire	Titulaire : Daniel SAMINNI-MESTRE Suppléant : Lionel PIEROTTI
4	Membre représentant des groupes d'opposition	Titulaire : Marc RADIGALES Suppléant : Véronique BOURCET
5	Membre représentant des groupes d'opposition	Titulaire : Patricia LAZZARO Suppléant : Hervé-FABRE-AUBRESPY

DELIBERATION 2 : FIXATION TAUX DE PROMOTION POUR LES AVANCEMENTS DE GRADE DU PERSONNEL MUNICIPAL

Par 27 voix pour, le conseil municipal décide d'appliquer les taux permettant de déterminer le nombre maximum de fonctionnaires pouvant être promus au grade supérieur, en fonction des besoins des services et de la valeur professionnelle des agents, à hauteur de 100 % pour chaque grade de chaque filière et autorise Mme le maire à signer l'ensemble des actes y afférents.

DELIBERATION 3 : RECOURS AU CONTRAT D'APPRENTISSAGE POUR LE RENFORCEMENT DU SERVICE COMMUNICATION

Par 26 voix pour et 1 abstention (M. FABRE-AUBRESPY), le conseil municipal décide de recourir à l'apprentissage ; décide d'autoriser l'autorité territoriale à exécuter toutes les démarches nécessaires au recrutement d'un apprenti pour le service communication, en préparation de master en communication pour une durée de 17 mois, et autorise Mme le maire à signer l'ensemble des actes à intervenir à cet effet.

DELIBERATION 4 : CONTRAT DEPARTEMENTAL DE DEVELOPPEMENT ET D'AMENAGEMENT (CDDA) AVEC LE DEPARTEMENT DES BOUCHES-DU-RHONE - PERIODE 2021-2022

Par 27 voix pour, le conseil municipal approuve la programmation pluriannuelle des projets d'investissements du contrat départemental de développement et d'aménagement 2021-2022 d'un montant total de 10 124 867 € HT, avec une participation financière du département des Bouches-du-Rhône de 60 % ; approuve le plan de phasage de cette opération, ci-dessous, pour un montant total de subvention départementale sollicité à hauteur de 6 074 920 € ainsi que le plan de financement de la tranche 2021, pour un montant total de subvention départementale sollicité à hauteur de 2 727 000 € ; précise que ce contrat départemental de développement et d'aménagement ne pourra être conclu qu'après clôture du précédent contrat.

Commune de CABRES
CONTRAT Départemental de Développement et d'Aménagement 2021/ 2022.
Phasage financier des opérations et Plan de Financement Prévisionnel Global

Projets communaux	Montant des dépenses subventionnables (HT)		Total des dépenses subventionnables par projet (HT)	Subventions sollicitées auprès du Département			Financements sollicités autres partenaires		Autofinancement communal	
	2021	2022		2021	2022	Total Départ.	Partenaires	Montant	Montant HT	%
Groupe scolaire Saint Pierre	4 545 000 €	5 579 867 €	10 124 867 €	2 727 000 €	3 347 920 €	6 074 920 €	Métropole (10 %)	1 012 487 €	3 037 460 €	30
Construction	3 000 000 €	5 154 182 €	8 154 182 €	1 800 000 €	3 092 509 €	4 892 509 €			2 446 255 €	30
Etudes groupe scolaire	300 000 €	425 685 €	725 685 €	180 000 €	255 411 €	435 411 €			217 706 €	30
Groupe scolaire modulaire	1 245 000 €		1 245 000 €	747 000 €		747 000 €			373 500 €	30
TOTAL	4 545 000 €	5 579 867 €	10 124 867 €	2 727 000 €	3 347 920 €	6 074 920 €		1 012 487 €	3 037 460 €	

DELIBERATION 5 : CONVENTION D'OBJECTIF 2019-2022 AVEC L'ASSOCIATION « FAMILLES RURALES », GESTIONNAIRE DE LA MICRO-CRÈCHE « LA POULINIÈRE » - AVENANT N° 2

Par 28 voix pour, le conseil municipal approuve l'avenant n° 2 à la convention d'objectifs proposé et autorise Mme le maire à signer cet avenant et tout document y afférent.

DELIBERATION 6 : MISE À DISPOSITION DE LA SOCIÉTÉ ENEDIS D'UNE PARTIE DE LA PARCELLE CADASTRÉE SECTION DB N°129

Le projet de délibération est retiré.

Mme le Maire clôt la séance à 19h20.

Cabriès, le 28 janvier 2021,


Amapola VENTRON,
Maire de Cabriès

